



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 20 juin 2007

CS – 3.06

Compte administratif 2006

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

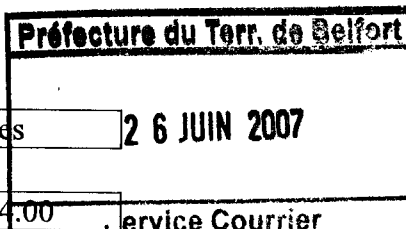
En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, il appartient au Comité Syndical de procéder à son adoption hors de la présence du Président.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2006 fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	
INVESTISSEMENT			
Crédits ouverts	3 908 854.00	3 908 854.00	
Réalisé	2 293 268.80	570 581.91	
Excédent reporté 2005		732 354.00	
Solde	2 293 268.80	1 302 935.91	(-) 990 332.89
FONCTIONNEMENT			
Crédits ouverts	11 911 223.00	11 911 223.00	
Réalisé	8 933 616.00	8 657 502.79	
Excédent reporté 2005		2 903 473.00	
Solde	8 933 616.00	11 560 975.79	2 627 359.79
Résultat cumulé	11 226 884.80	12 863 911.70	1 637 026.90



Ces résultats se présentent comme suit :

I – section d'investissement

*** 1-1. dépenses :**

Frais d'études	26 204.00 €
Matériels et outillages	424 452.87 €
Matériel de bureau et informatique	14 785.34 €
Immobilisations en cours	812 880.49
Dépenses d'équipement	1 278 322.70
Remboursement d'emprunt	1 014 946.10
Total cumulé dépenses investissement	2 293 268.80

*** 1-2. recettes : (opérations d'ordre en italique)**

Subventions	306 071.99
Emprunts	0.00
Total recettes réelles	306 071.99
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>264 509.92</i>
<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>264 509.92</i>
Excédent d'investissement 2005 reporté	732 354.00
Total cumulé recettes investissement	1 302 935.91

Les recettes réalisées au cours de l'exercice sont moins élevées que les dépenses, et la section d'investissement présente donc un déficit d'exécution de **990 332.89 €**.

*** 1-3. reports :**

Aucun report n'est retenu conformément à la délibération CS 1 – 05 du 14 février 2007 relative au vote du budget primitif 2007.

II - section de fonctionnement

*** 2-1. dépenses : opérations d'ordre en italique**

Chapitre 011 – charges à caractère général	4 153 259.50
Chapitre 012 – charges de personnel	2 098 043.66
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	70 914.75
Chapitre 66 – charges financières	2 346 782.90
Chapitre 67 – charges exceptionnelles	105.27
<i>Chapitre 042 – dotations aux amortissements</i>	<i>264 509.92</i>

Total cumulé dépenses fonctionnement 8 933 616.00

*** 2-2. recettes : opérations d'ordre en italique**

Atténuation de charges	51 314.44
Produits d'exploitation	8 508 137.34
Produits financiers (SWAP)	59 378.51
Produits exceptionnels	38 672.50

Excédent de fonctionnement 2005 reporté 2 903 473.00

Total cumulé recettes fonctionnement 11 560 975.79

Les recettes excédant les dépenses, la section de fonctionnement présente donc un excédent d'exécution de **2 627 359.79 €**.



Ainsi, globalement, la section d'investissement présente un déficit de **990 332.89 €**, et la section de fonctionnement un excédent de **2 627 359.79 €**.

La délibération n°1.06 du comité syndical du 14 février 2007, portant sur le budget primitif 2007, a affecté les résultats 2006 de la manière suivante : excédent de la section de fonctionnement de 2 627 359.79 €, arrondi en prévision à 2 627 359 € ; dont la somme de :

* 1 637 026 € maintenue en section de fonctionnement,

* 990 333 € affectée en section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

Monsieur le Président présente le Compte Administratif et se retire de la salle.

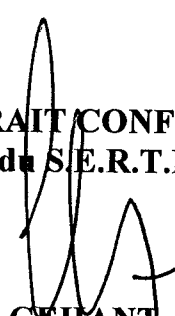
Sous la Présidence de Monsieur Daniel FEURTEY, le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- se **PRONONCE** favorablement sur le Compte Administratif 2006.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 26 JUIN 2007, conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le 26 JUIN 2007.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.


Emile GEHANT

